

N° 148/2009 -	CONVENTION ENTRE L'ETAT (ANAH), LA REGION PACA ET LA COMMUNE DU MUY – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)
---------------	--

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Suite à la délibération du 12 août 2009 relative à la convention d'OPAH, à la présentation à la population muyoise de cette dernière durant le mois d'octobre 2009 et à la concertation entre les partenaires,

L'Assemblée prend acte de l'objectif minimum à atteindre de 36 logements sociaux conventionnés.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la convention OPAH ci-annexée portant sur la période 2009/2012 et tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise Madame le Maire à signer la convention OPAH ci-annexée portant sur la période 2009/2012 et tout document afférent à ce dossier.